Guingamp-Paimpol Agglomération
Communiqué de presse
Le 17/11/2026 10:27

Collecte des coquilles de coquillages en déchèteries

Avec les fêtes de fin d'année, de nombreux déchets sont produits par les ménages : cartons d'emballages des jouets, papiers cadeaux, bouteilles en verre… Pour ces déchets recyclables, des solutions existent : le bac jaune de collecte sélective, les conteneurs à verre ou encore la déchèterie. Un autre déchet, très consommé pendant les fêtes, pèse lourd dans la poubelle d'ordures ménagères : les coquilles de coquillages.

Guingamp-Paimpol Agglomération organise du mardi 1er décembre 2026 au samedi 13 février 2027, une collecte séparée des coquilles de coquillages.

Cette année, la période de collecte est élargie, par rapport aux précédentes éditions, pour mieux couvrir la saison de consommation des coquillages et permettre à davantage d'habitants de participer à cette opération de valorisation.

Les coquilles collectées seront ensuite broyées sur place par le SMITRED Ouest d'Armor (Valorys), à l'occasion des opérations de broyage des déchets végétaux. Le broyat obtenu sera laissé sur place et mis gratuitement à la disposition des habitants. Il pourra être utilisé comme amendement pour le sol ou comme nourriture pour les poules. Pour en bénéficier, il suffira juste de se rendre en déchèterie muni d'une pelle et d'un contenant (seau, sac…).

La précédente opération, menée en 2025, a permis de détourner environ 20 tonnes de coquilles des ordures ménagères destinées à l'incinération.

Où déposer les coquilles pendant les fêtes?

Durant cette période, des bacs sont installés dans chacune des 6 déchèteries de Guingamp-Paimpol Agglomération : Bégard, Bourbriac, Callac, Paimpol, Plouëc-du-Trieux et St Agathon.

Quelles sont les consignes de tri ?

Coquilles de coquillages acceptées : bigorneaux, bulots, huîtres, moules, palourdes, coques, Saint-Jacques. **Attention, il est important que les coquilles soient vides.**

Déchets refusés : crevettes, crabes, et autres crustacés, serviettes en papier, rince-doigts, rondelles de citron, sacs plastiques… A déposer dans le bac ordures ménagères.

CONTACT

Gwenaëlle Le Ralec — Attachée de presse
Guingamp-Paimpol Agglomération
0296135959 · g.leralec@guingamp-paimpol.bzh